



On Dialogue !

Le dernier bulletin portait sur la dégradation des relations que nous avons avec le rectorat. Nous devons constater une certaine amélioration, même si tout est loin d'être réglé, le dialogue est renoué.

Rappelons que le SNES vous défend chaque jour dans de nombreuses commissions concernant le déroulement de votre carrière.

Pensez aussi à adhérer ou à renouveler votre adhésion, pour renforcer notre représentativité ; plus nombreux nous serons plus efficaces.

C'est pas parce qu'ils sont nombreux à avoir tort, qu'ils ont raison.

Coluche.

Et nous sommes nombreux à le dire dans les manifestations massives qui viennent de se dérouler tout au long du mois de mai 2008, et particulièrement celle de la FSU qui a réuni **40000 personnes dimanche 18 mai** dernier, sur les questions d'éducation, montrant l'adhésion de la profession au projet éducatif soutenu par le SNES, ainsi que la défense des intérêts du personnel qu'il promet.

N'oublions pas non plus les manifestations du 22 mai dernier, qui dans toute la France ont réuni près de **700000 personnes pour exprimer le refus des salaires de l'allongement inique de la durée de cotisation.**

Et pourtant, le chef de l'État tient le cap, il provoque, sous prétexte de légalité. Alors faut-il arrêter ?

Le SNES avec la FSU sont actuellement à l'**initiative de rencontres intersyndicales** pour réfléchir aux moyens de **poursuivre les actions** en juin. Nombreux sont les lycéens et les parents qui ont compris les enjeux des disparitions de postes dans les collèges et lycées. Avec derrière, une déstructuration profonde de l'enseignement en collège, déjà bien engagée avec le socle et les livrets de compétences, et en lycée, une réforme qui se profile, qui se cogite encore en secret, en l'absence de toute transparence et de tout dialogue, que ce soit avec les organisations syndicales des enseignants, des représentants des parents.

Mais un grand homme va être nommé pour y réfléchir...pendant les vacances !

En attendant, nous vous proposons de vous engager dans le refus collectif des heures supplémentaires, reportez-vous à notre dossier en pages centrales, vous comprendrez pourquoi, et comment, cela peut gêner considérablement, voire bloquer la rentrée.

Christophe Girardin, le 27 mai 2008,

SOMMAIRE :

- P1 Édito, dialogue.
- P2 Que fait le SNES ? Soviétique ?
- P3 Lumpen-professorat
- P4/5 Heures sup : l'Arnaque !
- P6 Allez donc voir ailleurs.
- P7 Bonnets d'ânes, Manger bio.
- P8 Profs tuteurs, solidarité.

Ce bulletin sera sans doute le dernier de l'année scolaire, alors, **une fois que vous aurez terminé vos cours, couru d'un conseil à l'autre, corrigé des dizaines de copies d'examen, Brevet, Bac, BTS, interrogé une multitude de candidats, assuré votre service de vacances,**

nous vous souhaitons de bonnes vacances.

Attention, Pendant les mois de juillet et août, le courrier postal sera régulièrement relevé, par les militants, mais pas les Emails.

Mais que fait le SNES ?

Et c'est juste un petit aperçu !

Tous les vendredis matin, réunion du secrétariat académique du SNES (12 membres).

5 février : CAPA avancement d'échelon.

6 février : audience auprès du secrétaire Général du rectorat concernant les stagiaires IUFM.

6 février : conférence-débat de Stéphane Bonnéry : « Comprendre l'échec scolaire. Elèves en difficulté et dispositifs pédagogiques. »

7 février : stage de réflexion « L'aide et le soutien face à la difficulté scolaire, le redoublement est-il une solution ? »

7 et 27 février : stage « Stagiaires IUFM : Quelles perspectives de carrière ? » à l'IUFM de Troyes puis à Reims.

27 février : audience du SNES auprès du CESR sur le thème du bac professionnel.

Février – avril : distribution d'un 4 pages d'informations avant les épreuves des différents concours (CAPES, CAPET, Agrégation...)

3 mars au 20 mars : mouvement inter. Plusieurs commissaires paritaires nationaux sont de l'académie de Reims.

4 mars : rédaction et envoi du bulletin spécial mouvement intra.

6 mars : stage « L'orientation des jeunes aujourd'hui : rôle et missions de chacun. »

12 mars : intervention auprès du recteur (par courrier) suite à l'affichage sur i-prof de l'impossibilité de consulter les avis pour la hors-classe avant la commission.

14 mars : réunion du bureau académique du SNES et CA académique. Pour faire l'analyse collective de la situation et décision d'action

Soviétique ?

Avec mon collègue professeur des écoles du SNUIPP (FSU), j'ai été élu à la commission pédagogique et de la vie étudiante (CPVE pour les intimes) de l'IUFM de Champagne-Ardenne en tant que représentant des conseillers pédagogiques (oups, professeurs tuteurs !). **Le score que nous avons obtenu ferait pâlir plus d'un dictateur.**

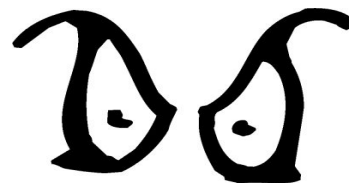


Nous avons eu la totalité des voix sauf deux qui se sont réparties par moitié (le calcul est simple) sur chacune des listes concurrentes : SE UNSA et SGEN CFTD.

Le mode de scrutin était particulièrement stupide (Cf : bonnet d'âne), il obligeait à se déplacer dans les centres IUFM et interdisait le vote par correspondance. Nous avons protesté en vain. Nous pensons que cette instance nouvelle, créée à la suite de l'intégration de l'IUFM à l'université gagnerait en crédibilité à avoir un fonctionnement électoral plus démocratique.

Mais quand même !

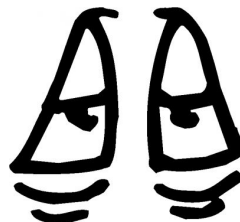
Comment expliquer que les quatre candidats, qui nous étaient opposés, n'aient obtenu, en tout, que deux voix ? Cela



signifie qu'au moins deux d'entre eux ne se sont pas déplacés pour voter. Je m'interroge sur le sérieux de leurs candidatures et sur l'envie qu'ils avaient de défendre les intérêts des collègues. Cette nouvelle assemblée est pourtant importante ; on y parlera de la formation des stagiaires, de leur évaluation, du rôle que devront jouer les différents acteurs de l'éducation nationale

Au SNES, nous pensons que la voix des enseignants de terrain doit être portée avec force et conviction. Cette position ne semble pas être partagée par d'autres.

Je ne peux que faire le rapprochement avec un fait troublant, le SE UNSA dispose d'un siège en commission paritaire agrégée, à ce jour, depuis plus de deux ans, ce syndicat n'a jamais été présent en séance, rendant de fait la commission non paritaire. Je ne doute pas une seconde qu'il sollicitera de nouveau vos suffrages pour les élections de l'année prochaine.



veau vos suffrages pour les élections de l'année prochaine.

P Sarrazin

Avez-vous pensé à régler votre cotisation syndicale avant la fin de l'année scolaire ?

Les cotisations sont nos seules ressources, elles servent à financer entre autres nos publications pour vous informer et vous défendre.

Imaginez ce que cela serait sans le SNES !

Vous avez parfois besoin de nous, pensez que le SNES a besoin de vous.

Du lumpenproletariat au lumpenprofessorat...

La Toile aujourd'hui bruisse de cent rumeurs sur nos métiers. Et, naturellement, ces rumeurs se répandent dans nos salles des professeurs, y enflent, s'y nourrissent et reviennent plus fortes encore sur cette Toile. Ces rumeurs sont-elles fondées ? Ce n'est peut-être pas le plus important. Le fait même qu'elles existent est signifiant et révèle un désarroi profond dans et de notre profession. Notre métier change. Ce n'est pas Casandre qui l'écrit mais un collègue, conscient comme tant d'autres des mutations qui nous attendent et qui sont en train de s'effectuer. Quelles sont donc ces rumeurs ?

Il y a d'abord la plus infâme, celle portant sur la question des concours, sans jeu de mots. Les concours seraient menacés. Les concours seraient supprimés. On gèlerait des concours pour une durée provisoire ou définitivement. On fermerait des spécialités. Vieille rengaine que cela. Pourquoi d'ailleurs conserver après tout des concours de qualité, comme les CAPES, CAPET et PLP ? Pourquoi continuer à désirer des professeurs bien formés, fonctionnaires d'Etat, disposant des droits et des devoirs de ce statut ? Dans le même ordre d'idées, l'agrégation est menacée. Car l'agrégation ennuie. Elle irrite, pis, elle agace. Pourquoi s'échiner à recruter des professeurs qui travaillent moins et qui gagnent plus ? Travailler moins pour gagner plus, voilà un slogan qui me rappelle quelque chose et qui, naguère, hier encore, eût pu être porteur... Mais l'agrégation n'est pas européenne, c'est une spéci-

ficité de notre vieux pays, comme la laïcité (toute comparaison avec des événements récents est totalement fortuite) . Elle ne rentre pas dans le cadre LMD, acronyme barbare (pardon pour ce pléonasme) qui signifie Licence-Master-Doctorat, qui constitue, qu'on le veuille ou non, l'horizon de notre système universitaire. Les concours sont donc à remplacer. Mais par quoi ?

Voilà introduite et annoncée la seconde rumeur. Celle sur les nouveaux collègues. Ce serait des vacataires, des contractuels, je n'ose écrire des intérimaires du savoir. Ils seraient recrutés non plus par l'Etat mais par bassins de formation, par les chefs d'établissement. Ils auraient à effectuer un nombre d'heures défini, bien calculé, puis ensuite seraient renvoyés à leurs chères études, s'ils les poursuivent, mais à quoi bon, dans ces conditions ? Ce serait bien sûr des personnels de droit privé, travaillant dans des établissements publics. Ceci, vous le savez, n'est pas une rumeur, ni même un oxymore, mais déjà une réalité. Tout cela me diriez-vous menacerait nos disciplines, auxquelles nous sommes bêtement attachés.

D'où la troisième rumeur. On repousserait dans les lycées la spécialisation en Terminales. Un élève ne pourrait choisir sa spécialité qu'en classe de terminales. L'enseignement de la première serait ainsi bouleversé. Il y aurait, comme un socle... (un mot dans l'air du temps), avec des matières fondamentales : mathématiques,

les lettres, les langues, pas toutes, évidemment. Et il y aurait des matières moins fondamentales, plus périphériques, résiduelles, comme l'histoire-géographie, des langues anciennes, deux exemples de matières qui ne servent à rien, selon une autre rumeur persistante. Quid de ces matières en classes de terminales ? Quid de ces matières au baccalauréat ? Quid aussi des autres matières ouvrant à spécialisation ? Comme, les Sciences Economiques et Sociales. Elle seraient réformées et seraient accentuées sur la microéconomie. On y présenterait l'entreprise, comme LA source de richesse, mais aussi comme une structure au service de l'Homme, comme un vecteur du développement durable... On oublierait alors les fariboles sur la macroéconomie, ces histoires de flux, de cycles, d'offre et de demande, de régulation publique, de marchés... On oublierait ainsi ces bourses qui s'emballent, ces spéculateurs qui jouent avec des milliards d'euros comme nos enfants jouent avec des instruments monétaires dans des jeux de rôle.

Tout ceci n'est que rumeurs. Rien de concret, pour le moment. Pourtant, toutes ces rumeurs ont un point commun. Elles annoncent la venue d'un **lumpenprofessorat**, comme il y avait aux temps de l'industrialisation un lumpenproletariat. Je croyais naïvement que nos élèves valaient bien mieux que cela, que ce professorat-là, que la rumeur nous annonce...

Yohann Chanoir, Commissaire Paritaire, SNES-FSU

Mais que fait le SNES ? (suite)

18 mars : grève nationale avec rassemblement académique devant le rectorat à l'occasion de la tenue du CTPA au cours duquel le Snes et la FSU sont intervenus pour dénoncer les conditions de rentrée et en particulier les suppressions de postes enseignants administratifs, personnels techniques de laboratoires ...

20 mars au 2 avril : mouvement intra. Les commissaires paritaires du SNES ont organisé 17 réunions à travers toute l'académie et de nombreux collègues ont été reçus en rendez-vous individuels... et les permanences ont été bien chargées.

21 mars : audience auprès du recteur au sujet du « dialogue social ».

21 mars : stage « Où en sommes-nous dans l'usage des TICE aujourd'hui ? ».

25 mars : lapin au menu rectoral : le GT postes adaptés prévu ce jour-là n'a pas eu lieu (- mais il n'a pas eu lieu à cette date : voir supplément n°4 au bulletin 250)

28 mars : intervention auprès du recteur suite à l'annonce (sans consultation du CTPA) de cartes scolaires de TZR. Le Snes réclame la suppression de ces mesures et le recul des dates de formulation des vœux.

4 avril : après de nombreuses péripéties et plusieurs reports, la CAPA liste d'aptitude des agrégés a enfin pu se tenir. Rappelons que Le SNES et la FSU y ont 6 représentants sur 9.

4 avril : courrier au recteur au sujet du mouvement CPE et des cartes scolaires de TZR pour les CPE.

7 avril : courrier au recteur au sujet de la représentativité du SNES lors de GT.

Heures supplémentaires : La grande arnaque !

Dans l'éducation nationale comme dans le secteur privé, les HS sont à présent défiscalisées et ne sont pas soumises à cotisations sociales si elles sont liées à l'emploi principal. Il est à noter que cette mesure est totalement injuste car certains collègues ne peuvent pas bénéficier de la défiscalisation et ceux qui ne sont pas ou peu imposables ne gagnent rien de plus dans l'opération. D'autre part, bien sûr, cette mesure ne répond en rien à la demande légitime de revalorisation des traitements, après une perte de pouvoir d'achat de plus de 27 % depuis 1982.

Le gouvernement communique largement sur le fait qu'à présent les heures supplémentaires sont payées 25 % de plus que les heures normales de travail. Cet argument est même repris par les autorités académiques pour nous expliquer que, grâce à la multiplication des HSA, notre pouvoir d'achat va augmenter. Le célèbre travailler plus pour gagner plus.

Dans le même temps, dans l'académie on s'étonne de la difficulté à faire accepter les HSA à un grand nombre de profs. Pourtant ce n'est pas très difficile à comprendre. Dans l'éducation nationale, on est très loin du compte, et même on se moque allègrement de nous.

Pour un certifié, en ramenant le traitement mensuel à l'heure, et en comparant au prix des heures supplémentaires, nous constatons que les HS ne sont pas majorées mais bien au contraire, fortement sous-payées. Et plus le traitement est élevé, plus la perte est importante.

C'est ainsi qu'un collègue au 10^{ème} échelon, sera payé 16 % de moins pour la première HSA (seule heure imposable et donc majorée) et 30 % de moins sur les autres HSA. La perte se monte à 40 % pour un certifié Hors Classe !

Taux HS	à l'année (36 semaines)		Calculé à l'heure		
	1ère HSA	HSA*	1ère HSA	HSA*	HSE
Certifié	1 270	1 058	35,3	29,4	36,7
Hors Classe	1 397	1 164	38,8	32,3	40,5

* : La première HSA qui ne peut être refusée par l'enseignant a un taux supérieur de 20% aux autres HSA.

	Traitement (calcul sur 36 semaines)		différence en euros / heure traitement			% « majoration » / heure traitement		
	net/mois	à l'heure	1ère HSA	HSA*	HSE	1ère HSA	HSA*	HSE
Certifié								
4	1 534	28,4	6,9	1,0	8,3	24%	3%	29%
5	1 619	30,0	5,3	- 0,6	6,7	18%	- 2%	22%
6	1 723	31,9	3,4	- 2,5	4,8	11%	- 8%	15%
7	1 826	33,8	1,5	- 4,4	2,9	4%	- 13%	9%
8	1 959	36,3	- 1,0	- 6,9	0,4	- 3%	- 19%	1%
9	2 092	38,7	- 3,5	- 9,4	- 2,0	- 9%	- 24%	- 5%
10	2 258	41,8	- 6,5	- 12,4	- 5,1	- 16%	- 30%	- 12%
11	2 427	44,9	- 9,7	- 15,6	- 8,2	- 22%	- 35%	- 18%
6 HC	2 734	50,6	- 11,8	- 18,3	- 10,2	- 23%	- 36%	- 20%
7 HC	2 889	53,5	- 14,7	- 21,2	- 13,1	- 27%	- 40%	- 24%

Quelles seraient les augmentations nécessaires pour effectuer un rattrapage et pour que Sarkozy tiennent ses promesses ?

Certifié	En euros au 1er mars 2008		Augmentation nécessaire pour atteindre la majoration de 25 %		
	Heure de cours	Heure + 25 %	1ère HSA	HSA	HSE
4	28,4	35,5	0,6%	20,7%	-3,3%
5	30,0	37,5	6,2%	27,6%	2,2%
6	31,9	39,9	13,0%	35,6%	8,7%
7	33,8	42,3	19,7%	43,7%	15,1%
8	36,3	45,4	28,5%	54,3%	23,6%
9	38,7	48,4	37,0%	64,5%	31,8%
10	41,8	52,3	48,0%	77,7%	42,4%
11	44,9	56,1	59,0%	90,9%	52,9%
6 HC	50,6	63,3	63,0%	95,8%	56,2%
7 HC	53,5	66,9	72,4%	107,0%	65,1%

Au 4^{ème} échelon, la première HSA et les HSE correspondent bien à une bonification de 25 % par rapport aux heures normales. Au-delà, plus on avance dans la carrière, plus nous sommes pénalisés.

Ce sont les HSA au-delà de la première qui devraient être fortement revalorisées.

Dès le 8^{ème} échelon, il faudrait augmenter de 50 % le montant de ces HSA pour respecter la majoration promise par le gouvernement.

Au 7^{ème} échelon de la hors classe, c'est un doublement qui serait nécessaire.

Cette sous rémunération chronique des heures supplémentaires doit être un argument de plus pour ne pas les accepter et nous battre ainsi contre les suppressions de postes.

En refusant ces heures collectivement, nous pouvons contraindre le ministère à rétablir les 79 ETP qui ont été transformés en HSA dans l'académie de Reims et nous opposer au travailler plus pour gagner moins !

Cet article édifiant nous a été aimablement confié par Alain LEURION et J-P MERAL de l'Académie de Bordeaux, nous y avons apporté les éléments concernant notre académie

Heures supplémentaires et déclaration de revenus

Au moment où vous lisez ces lignes, vous avez sans doute accompli votre devoir de citoyen en remplissant votre déclaration de revenus 2007.

Vous avez sans doute été informés, (quelques jours avant la date limite de dépôt de la déclaration !), que le montant de la rémunération de vos heures supplémentaires exonérées d'impôts sur le revenu ne figurait pas dans la déclaration préremplie.

En bon citoyen, vous avez donc consciencieusement additionné les montants correspondant aux heures supplémentaires perçues en novembre et décembre 2007 et reporté la somme dans les cases adéquates de votre

déclaration.

Peut-être vous êtes-vous posé cette question : pourquoi déclarer des revenus qui ne sont pas imposables ? C'est simple : les heures supplémentaires, si elles sont défiscalisées, entrent tout de même dans le calcul du « revenu fiscal de référence » qui sert de base de calcul pour l'attribution de la prime pour l'emploi, le plafonnement de la taxe d'habitation, l'attribution de bourses ou d'aides diverses.

Bref on donne d'une main, en attendant de reprendre de l'autre.

Une raison de plus pour refuser les heures supplémentaires, par ailleurs nettement sous payées par rapport à une heure normale de service

René Ernst

Grève des heures supplémentaires ?

**Contre cette arnaque, contre les suppressions de postes :
refuser collectivement toute heure supplémentaire.**

Un chef d'établissement ne peut en aucun cas nous imposer plus d'une heure supplémentaire, il ment s'il affirme le contraire !

Engageons cette action dès maintenant et pour la rentrée. Cette « grève » des HS n'aura pas de conséquences sur votre traitement normal, ce n'est pas un retrait de salaire pour fait de grève, pourtant, faire la grève des heures supplémentaires, non seulement cela dure dans le temps, mais en plus, cela bloque le système.

Que fait le SNES ? Et c'est pas fini !

Vacances scolaires de Pâques : rédaction et envoi d'un bulletin pour informer les collègues de la nouvelle conception du dialogue social du rectorat.

29 avril : 8 commissaires paritaires du SNES, pour dénoncer les tentatives du rectorat de ne pas prendre en compte sa représentativité, se rendent au rectorat pour assister au GT congés formation alors que le rectorat ne souhaitait qu'un seul représentant.

1^{er} mai : manifestation.

7 mai : participation à un GT sur la hors-classe. Les commissaires paritaires ont souligné les modalités d'accès à la hors-classe. GT « handicap » avec 8 commissaires paritaires du SNES.

14 mai : CAPA des agrégés pour l'accès à la hors-classe avec 6 représentants de la FSU. Absence du commissaire paritaire du SE et de celui du SGEN.

15 mai : grève et manifestation intersyndicales.

16 mai : GT mouvement spécifique avec 8 commissaires paritaires du SNES. Préparation du GT barèmes prévu le 22 mai (vérification de tous les barèmes...)

18 mai : manifestation nationale à Paris à l'appel de la FSU. 45 000 participants. Des bus sont partis de plusieurs villes de l'académie.

22 mai : GT barèmes pour le mouvement intra-académique avec 11 commissaires paritaires du SNES.

Et pendant cette période, nous avons aussi répondu à de nombreux mails et appels, nous avons accompagné plusieurs collègues au rectorat pour la consultation de leur dossier, nous nous sommes rendus, à l'invitation des S1, dans plusieurs établissements pour animer des réunions... sans omettre d'être présents dans nos classes.

Allez donc voir ailleurs !

Non ! On ne nous a pas arnaqués pour les retraites. D'ailleurs, regardez ailleurs en Europe, on n'a fait que s'aligner. Non ! On ne va pas nous arnaquer sur les statuts. Regardez ailleurs en Europe, les profs font des CV, lisent les petites annonces et passent des entretiens d'embauche comme tous les autres employés. Vive l'égalité ! Mais à force de regarder ailleurs, on ne voit pas uniquement ce que l'on nous incite à voir. Parlons un peu du pouvoir d'achat...au hasard.

Les profs anglais sont certes « bons à tout faire » (ils surveillent la cantine, animent les divers clubs, effectuent tout leur temps de travail sur place, remplacent les collègues absents au pied levé...) mais on leur a tellement tapé sur le dos que le gouvernement est obligé, depuis 8 ans, de lancer de grands projets de recrutement pour pallier la pénurie car plus personne ne voulait faire ce métier.

De 1980 à 1999, le nombre de places réservées dans les universités pour la formation initiale des enseignants était tombé de 35000 par an à 25600.

Les salaires des enseignants ayant nettement diminué par rapport aux autres professions accessibles aux titulaires de diplômes d'enseignement supérieur, les enseignants potentiels ont préféré se tourner vers les entreprises de la finance et des services.

Les métiers de l'enseignement ont été d'autant plus délaissés que les prix de l'immobilier se sont envolés et que les salaires ne permettaient plus de trouver à se loger en particulier à Londres.

En 1999, le métier d'enseignant ne paraissait plus dans les 10 premiers choisis par les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Alors on y est allé (et on y va encore !) à grands coups de livres Sterling.

En avril 2001 : lancement de l'allocation de £2000 pour les enseignants ayant précédemment quitté le métier et qui souhaitent le reprendre. Cette allocation est augmentée de £2000 pour les disciplines déficitaires (welcome back bonus).

En septembre 2001 : lancement d'une opération visant à donner une alloca-

tion de £5000 et un ordinateur portable à 200 titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur volontaires pour enseigner dans des quartiers difficiles (fast track programme).

Toujours en septembre 2001 : lancement d'un programme permettant de relancer les enseignants en disponibilité ou en congé de maternité pour s'assurer qu'ils vont effectivement reprendre un emploi (keep-in-touch scheme).

Encore en septembre 2001 : mesure d'incitation de £1500 permettant aux enseignants reprenant le métier après une période d'arrêt de bénéficier d'un programme de formation et d'une prise en charge des frais de garde pour les enfants des mères concernées

En septembre 2002 : création d'une allocation de £6000 pour les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement et de £4000 supplémentaires pour les étudiants volontaires pour les matières les plus déficitaires (golden hello).

Par ailleurs, les autorités locales ont développé des actions supplémentaires allant de l'attribution de places de parking gratuites à la prise en charge des intérêts des emprunts immobiliers en passant par l'attribution systématique d'ordinateurs portables pour tous les enseignants.

Rappelons également que le 15 janvier dernier, le gouvernement britannique a proposé aux enseignants une augmentation des salaires de 2,45 % pour 2008- 2009 et 2,3% par an pour les deux années suivantes. Les syndicats enseignants ont trouvé cette augmentation insuffisante (ils demandaient 4%). Que penseraient-ils de nos misérables 0,5% ?

Devrons-nous en arriver au stade anglais de la pénurie de profs et des conditions de rémunérations pour qu'enfin nos revendications sur le pouvoir d'achat soient écoutées ? Et si on regardait ailleurs une fois encore et qu'on s'intéresse aussi aux salaires...Food for thought !

Les jeunes susceptibles d'être recrutés auront raison, au vu de ces disparités, de dire au Ministère de l'Education Nationale d'aller voir ailleurs.

Aurore Rambourg

BONNETS D'ÂNE



Sans hésitation, le premier des bonnets de ce numéro ira à un proviseur adjoint d'un grand lycée, d'une grande ville ardennaise, qui a « baladé » pendant 40 minutes dans l'établissement, l'IA-IPR d'Espagnol venu inspecter un stagiaire. Impossible de trouver la salle de l'enseignant qui avait pourtant été changée depuis le début de l'année ... Peut-être les IA-IPR ont-ils du temps à perdre en ce moment dans des visites complètes d'établissement...

Le second à ce chef d'établissement qui prévient ses AED qu'ils seront réquisitionnés s'ils se mettent en grève ... Tous les moyens de pression sont donc bons !

Le troisième à cet autre qui invente un décret de 2004 annulant le Décret RTT 2002 des CPE. Ah, prendre ses rêves pour des réalités ! Ce texte n'existe pas. Pensez donc à toujours demander à voir les textes invoqués par certains représentants de l'Etat peu scrupuleux et ne pas vous contenter des références...

Le troisième à cet autre qui invente un décret de 2004 annulant le Décret RTT 2002 des CPE. Ah, prendre ses rêves pour des réalités ! Ce texte n'existe pas. Pensez donc à toujours demander à voir les textes invoqués par certains représentants de l'Etat peu scrupuleux et ne pas vous contenter des références...

Le dernier de ce bulletin à l'URCA/IUFM pour l'organisation des élections des représentants des conseillers pédagogiques.

Alors que la participation aux élections professionnelles est toujours forte, on pourrait croire que l'URCA/IUFM a tout fait pour que la participation à ces élections soit la plus faible possible : programmation juste après des vacances, interdiction du vote par correspondance, obligation de vote dans les centres IUFM même si vous en êtes très éloignés et, bien sûr, sans autorisation d'absence...

A l'URCA/IUFM, aurait-on inventé la démocratie non-participative ?

Rappelons que ces bonnets d'âne sont des cas extrêmes et ne sauraient concerner tous les fonctionnaires d'autorité dont une grande partie fait heureusement preuve d'intelligence, d'humanité et d'intégrité, mais il y a parfois des abus. Il est nécessaire de les dénoncer, même avec humour.

Le secrétariat Académique

MANGER BIO :

Lors de son discours de clôture du « Grenelle de l'environnement », le Président Nicolas Sarkozy a annoncé que « d'ores et déjà, toutes les cantines publiques proposeront au moins une fois par semaine un repas issu de l'agriculture biologique. C'est un minimum. Nous fixerons avec le Premier Ministre des objectifs beaucoup plus importants dans les mois et les années qui viennent.



(...) Il y a des producteurs de qualité, c'est à l'Etat, au cahier des charges public de les aider. Non pas par des discours mais par des décisions. Ce que l'on ne fera pas par la volonté et bien nous on va y inciter par l'obligation. » (dépêche AEF n° 85775).

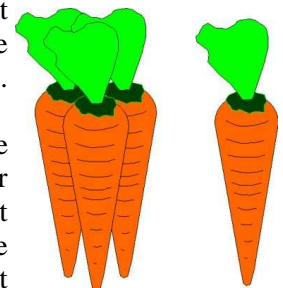
C'est beau, c'est généreux de penser à la santé de nos élèves...

Mais ce que M. Sarkozy ne maîtrise pas de toute évidence, c'est le coût que cela représente et la faisabilité compte tenu des moyens financiers des établissements.

Ainsi, pour prendre un exemple concret (celui de mon collège), le tarif journalier de la demi-pension pour l'année scolaire 2007 / 2008, compte tenu des jours de fonctionnement réel, est de 2,79 euros. A cette somme, il convient de soustraire un certain nombre de charges diverses (FARPI = Fonds Académique de Rémunération des Personnels d'Internat ; FCSH = Fonds Commun des Services d'Hébergement ; PCC = Participation aux Charges Communes), soit un total de 1,16 euros.

La gestionnaire et le cuisinier ont donc 1,63 euro pour nourrir de manière variée et équilibrée les demi-pensionnaires. Belle gageure !

Lors du C.A., la gestionnaire a dit que cela lui plairait de pouvoir offrir régulièrement des repas bio mais que c'était au-dessus de nos moyens, ce à quoi le cuisinier a ajouté que le problème était plutôt de devoir choisir des produits de moindre qualité pour rester dans la limite de l'enveloppe budgétaire.



Alors qui va donner une rallonge aux établissements ? L'Etat : peu vraisemblable car comme l'a également dit le Président : « les caisses sont vides » ! La région (pour les lycées) et les départements (pour les collèges) : sûrement, même si cela leur fera, à n'en pas douter, extrêmement plaisir...

Conclusion : Une fois de plus le Président aura lancé une idée sachant qu'elle n'a pratiquement aucune chance d'être mise en place dans la plupart des établissements scolaires... mais, comme disait son prédécesseur : « Les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent » !!!

Jean-Claude RICHOLLEY

Collège Guillaumet MOURMELON LE GRAND

Retraité(e)s et futur(e)s retraité(e)s, sachez-vous que vous pouvez rester syndiqué(e)s au SNES, continuer à recevoir nos publications et contribuer ainsi à la défense des pensions et retraites.

Des Professeurs Tuteurs encadrant un PLC2 en stage en responsabilité répondent à nos questions.

Tout d'abord, un grand merci à tous les collègues qui ont accepté de répondre à cette enquête. Cela nous a permis de faire un premier point sur la situation telle qu'elle est ressentie par les Professeurs Tuteurs de cette année.

Sur l'ensemble des réponses, il est à noter qu'un tiers sont chargés de cette mission pour la première fois. Ils ont accepté cette charge sans trop savoir à quoi ils s'engageaient. Cela dit, des conseillers pédagogiques chevronnés se sont sentis tout aussi démunis devant les nouveautés dues au cahier des charges de la formation des maîtres.

D'un point de vue technique, on note une forte disparité des quotités horaires effectuées par les stagiaires, l'ensemble allant de 4 à 8 heures par semaine. Cela entraîne des différences notables pour ces jeunes collègues, même si, pour cette année encore, la majorité des supports reste de 5 ou 6 heures.

Les deux journées de formation du 3 octobre et du 8 novembre ont été suivies par la plupart des conseillers pédagogiques. Si la première a répondu à un certain nombre de questions (mais en a suscité beaucoup d'autres) ; la deuxième, par visioconférence, a semblé bien moins pertinente. Il y a eu des redites et beaucoup sont repartis avec leurs questions mais sans leurs réponses. Certains collègues se sentent encore bien seuls face à

la tâche et restent en demande d'une formation rapide, efficace et non redondante. Espérons que la journée disciplinaire de janvier ou février aura alors répondu à leurs attentes.

À travers les réponses, nous avons constaté beaucoup de confusion dans ce que l'on attend du professeur tuteur. Non seulement la complexification du système a rendu la tâche moins aisée (difficultés de connexion, de codes, d'adaptation au support informatique...) mais encore, certains documents ont ajouté au doute (le rapport de décembre s'intitulait « compte rendu de visite » alors qu'il concernait le début du stage et donc plusieurs visites, entretiens et autres échanges).

Concernant la rémunération, elle est considérée comme trop faible au regard du travail imparti sans compter les énormes délais et difficultés pour les remboursements de frais.

L'accompagnement des nouveaux collègues reste une mission qui plaît mais ce découpage en compétences et la surcharge de travail qui y est attachée pourrait à l'avenir réduire fortement le nombre de volontaires pour être professeur tuteur (actuellement, seulement la moitié des collègues se disent prêts à renouveler l'expérience l'an prochain)...

Joëlle Georges, Barbara Héreau-Dostal, Esther Jobertie, Patrick Sarrazin.

Enseignants - COPsy solidaires

Comme les enseignants, les COPsy vont largement contribuer à « l'effort » national du non renouvellement des départs en retraite, puisque pour une moyenne de 280 départs sur les années à venir, leur recrutement n'est plus que de 50 COPsy par an.

N'étant qu'environ 5000 en France, leur « effort » ne suffira pas à alimenter les 20000 suppressions d'emploi par an. Au moins, on aura participé !...

Mais au fait, qui va assumer les missions aujourd'hui dévolues aux COPsy ? Et à qui profitent ces suppressions ?

Déjà les lobbys professionnels ont leurs entrées dans les collèges (CCI, chambre des métiers, bâtiment, IUMM, CFA...). De belles voitures viennent même chercher les élèves sur place pour les emmener dans les usines (au fait, qui finance ces transports ?). Si l'offre de formation est multiple, non identifiée clairement (public privé, alternance, ... voir les forums, véritables supermarchés des formations), on voit bien comment on peut encore supprimer de filières. Le transfert vers le privé s'opère à pas de géant.

Mais comment les élèves gavés d'informations vont-ils pouvoir faire le tri, le lien entre leurs désirs, leurs résultats, les espoirs de leur famille, les aspirations de leurs professeurs, les politiques d'établissements, etc.

Qui va pouvoir assumer des entretiens nécessitant une connaissance fine des adolescents, de leurs problèmes et désirs ; des filières et de leurs évolutions ; des emplois et des perspectives, des différentes structures de formation... Et bien oui, voilà une

nouvelle compétence pour les enseignants, qui devaient sûrement s'ennuyer en n'enseignant « que » leur seule discipline. Les professeurs principaux de 3^{ème}, puis de 1^{ère} (voire en terminale et 2^{nde}) vont avoir pour charge d'assurer des entretiens d'orientation. Une lettre de mission leur serait distribuée.

Cette fois c'en est trop !

Des spécialistes formés à bac+5, riches d'une déontologie gage de leur bienveillante neutralité, sont présents aux côtés des enseignants, en complémentarité avec eux, pour guider au mieux les élèves. Depuis quand suffit-il de parler français pour enseigner cette matière ? Un professeur de tennis pourrait-il nécessairement être professeur d'EPS ?

Non, tout le monde ne peut pas tout faire !

L'orientation est un métier !

Les enseignants, n'accepteront pas d'être professeur principal, dans les conditions actuelles. Nous ne sommes pas des conseillers d'orientation-psychologues, et sommes attachés à l'exercice du métier qui est le nôtre : L'ENSEIGNEMENT

Non à la Pochardisation des enseignants !

Patrick Poirier

